CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E28467** **VALABLE JUSQU'AU** **10/10/2027**

ÉDITÉ LE 12/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1992

Raison sociale : AUJOGUE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 08/09/2025

Capital : 7 500

66 CHEMIN DE LA TETE D OR
POUILLY LE MONIAL
69400 PORTE-DES-PIERRES-DOREES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE

Siret : 388 183 931 00020

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 00.14133R

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-150701

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-150701

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 74 03 87 50 **Fax :** 04 74 03 88 61

Portable : 06 83 84 38 57

Responsabilité légale :
AUJOGUE REMI PRÉSIDENT

Site Internet : http://aujogue-maconnerie.fr

E-mail : aujogue.guy@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 853 633 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	6	25/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/10/2026 10:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.